

## **1. Identification du pouvoir adjudicateur / acheteur public**

Commune de Villeneuve-Loubet

Hôtel de Ville / Place de la République - 06270 VILLENEUVE LOUBET (France)

Téléphone fixe : 04 92 02 60 31 / E-mail : [commande-publique@villeneuveloubet.fr](mailto:commande-publique@villeneuveloubet.fr)

Adresse Internet du Pouvoir Adjudicateur : [www.villeneuveloubet.fr](http://www.villeneuveloubet.fr)

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

## **2. Procédure de passation**

Marché public de service spécifique passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la Commande Publique.

La procédure est soumise aux dispositions des articles R. 2123-1 3° et R. 2123-2 du code de la commande publique.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics (A.M.P.)

Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres Pouvoir Adjudicateur.

## **3. Objet du marché et caractéristiques principales**

Le marché a pour objet la désignation d'un prestataire en capacité d'assurer les services récréatifs et culturels suivants en fonction de l'organisation des manifestations communales :

- La prestation d'artistes et de groupes musicaux
- La mise à disposition de personnels techniques (son-lumière-road) et de matériels techniques (kits son et lumière).

Code CPV : 92312000 – Services artistiques

92312140 – Services prestés par les orchestres

79952100 – Services d'organisation d'événements culturels

Conformément aux articles L. 2125-1, R.2162-1 et suivants, ainsi que R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, le marché sera conclu selon la technique d'achat de l'accord cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande et ce dans les proportions suivantes :

**Maximum annuel : 120.000 Euros H.T**

En application de l'article L. 2113-11 du Code de la Commande Publique, le marché n'est pas alloué par l'Acheteur Public.

Dans ce cadre, le marché prendra effet à compter de la date de sa notification pour une durée d'un (01) an ferme.

Une reconduction expresse est possible trois (03) fois pour une période équivalente à un (01) an.

Conformément à l'article R. 2351-8 du Code de la Commande Publique, il est précisé que les variantes ne sont pas acceptées.

## **4. Conditions de participation**

Le marché sera attribué, soit à un titulaire unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaires.

En cas de groupement, les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

En vertu de l'article R. 2151-7 du Code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**En respect de l'article R. 2161-4 du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public fait le choix d'examiner les offres avant les candidatures.**

Dans ce cadre, conformément aux dispositions de l'article R. 2144-4 du Code susmentionné, l'Acheteur Public n'exige que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public que ce dernier justifie ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner.

L'examen de la candidature s'opérera en respect des articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique ; ainsi que des articles L. 2142-1, R. 2143-1 et suivants, R. 2144-1 et suivants du même Code.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat putatif transmette, sur invitation de l'Acheteur Public, les documents référencés dans le dossier de consultation.

## **5. Examen des offres**

Les offres seront jugées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Valeur technique (45 points) – le jugement de ce critère s'opérera par le biais de sous critères dont le détail figure dans le Dossier de consultation (D.C.E.) tenu à disposition des candidats.
2. Offre financière proposée (50 points).
3. Valeur environnementale (05 points)

## **6. Retrait des dossiers de consultation/modalités de remise des offres**

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur le profil d'acheteur suivant :

<https://www.marches-securises.fr> / Mot-clé : Villeneuve Loubet

En respect du droit de la commande publique, la Commune assure la mise en œuvre d'une dématérialisation totale de ses procédures de marchés publics.

Il sera donc demandé aux candidats de remettre l'intégralité de leur offre par voie électronique via le profil d'acheteur mentionné ci-avant.

**Les offres transmises par toute autre voie que la voie dématérialisée seront déclarées irrégulières et rejetées.**

Conditions et mode de paiement : Le site d'accès est libre après inscription gratuite

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Date limite d'obtention des Dossiers de Consultation : vendredi 12 décembre 2025 à 11 heures 00.

## **7. Modalités essentielles de financement et de paiement.**

Conformément aux dispositions des articles L. 2191-1 et suivants du Code de la Commande Publique, l'exécution financière du marché s'opèrera dans les conditions suivantes :

Les prestations seront financées sur les fonds propres du budget communal.

Les prestations seront payées au(x) Titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) dans les délais fixés par les articles L. 2192-10, R. 2192-10 et suivants du Code de la Commande Publique ; à savoir par mandat administratif, après service fait, à compter de la réception de la demande de paiement (correspondant à un bon de commande) transmise par le Titulaire à l'Acheteur Public, dans un délai global de trente (30) jours.

Les modalités d'application de ce dispositif sont précisées par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

## **8. Date limite de remise des offres**

Le vendredi 12 décembre 2025 à 11 heures 00.

## **9 Procédure de recours**

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00 / courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00 / courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr)

## **10. Renseignements complémentaires**

La langue dans laquelle les dossiers devront être rédigés est : Le Français.

En application de l'article R. 2143-16 du Code de la Commande Publique, si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront obligatoirement adresser leurs demandes par voie électronique, via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **11. Date d'envoi de l'avis à la publication**

Le 14 novembre 2025